
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 mars 2023 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-recherchiste
Madame Hélène Gignac, Commandante PDQ 10
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse présente les signataires du livre d'or, mesdames Carole Brousseau, Céline Carrière et Nayiri Tavlian.

10.01B

Présentation du bilan 2022 ainsi que des priorités 2023 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

La mairesse présente le bilan 2022 ainsi que les priorités 2023 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement.

10.01C

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Effie Giannou: Salue l'assemblée et souhaite que la relâche scolaire se déroule bien pour tout le monde.

Souligne le cinquième anniversaire de la triste et bouleversante disparition du jeune Ariel Jeffrey Kouakou le 12 mars 2018, près du boulevard Guoin, et mentionne que ses pensées sont toujours avec sa famille.

Souligne le 40^e anniversaire de l'organisme Concertation Femmes et salue le travail réalisé par toute l'équipe dirigée par Maysoun Faouri.

Félicite la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville dont le projet a été sélectionné dans le cadre du volet « par et pour les jeunes » du budget participatif de la Ville de Montréal et précise que le projet vise à offrir à 45 jeunes des activités de création musicale et un tout nouveau studio d'enregistrement.

Se réjouit de la récente annonce de la sécurisation des abords de l'école Sainte-Odile, travaux très attendus par les parents.

Remercie les équipes de l'arrondissement pour l'organisation des rencontres d'information tenues en présence de représentants d'Hydro-Québec, en février, au sujet de la crue des eaux dans Bordeaux-Cartierville.

Madame Nathalie Goulet:

Salue l'assemblée en salle et à distance tout en remerciant les équipes pour l'organisation de cette séance du conseil d'arrondissement.

Souligne la Journée internationale des droits des femmes en insistant sur l'importance du travail, rémunéré et bénévole, majoritairement effectué par les femmes au sein des organismes communautaires et dans le milieu de la santé, tout en saluant l'engagement exceptionnel des trois femmes inspirantes honorées par la signature du livre d'or pour leur courage, leur ténacité et leurs convictions.

Annonce l'organisation d'une seconde journée de manifestation le 15 mars pour mettre fin à l'insécurité aux abords des écoles, tout en mentionnant qu'elle accompagnera une famille sur son chemin vers l'école François-de-Laval, une école de 1000 élèves, la plus grande du CSSDM et la première à avoir été sécurisée dans le cadre du nouveau programme municipal et en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une priorité de l'arrondissement, qui a déjà sécurisé 12 écoles et qui en sécurisera cinq de plus.

Mentionne le renouvellement de la convention de service avec le Comité écologique du Grand Montréal pour la protection des boisés de l'arrondissement (20.06), tout en rappelant les plus récentes interventions en la matière.

Mentionne que l'aménagement de la placette de repos avec vue sur la rivière au parc des bateliers, un projet issu du budget participatif de l'arrondissement, sera complété cette année.

Annonce la venue du festival Babel musiques à la maison de la culture Ahuntsic, reconnue pour son expertise en musique du monde, tout en précisant que ce sont huit spectacles de grande qualité qui sont offerts gratuitement à la population en avril.

Invite la population à se rendre à La Cabane à Flo le samedi 25 mars, une activité organisée au parc Tolhurst par la Société de développement commerciale de la rue Fleury Ouest.

Madame Julie Roy:

Salue l'assemblée.

Exprime sa déception quant à la fermeture du Marché Tradition à la fin du mois de janvier sur la rue Lajeunesse, une rue en pleine transformation, tout en rappelant les différentes actions entreprises, notamment l'arrivée du REV en 2019, apaisant ainsi la circulation; le règlement visant à réserver les rez-de-chaussée aux commerces; l'animation de la Station Youville; les nouvelles entreprises et les nouveaux arbres plantés/se réjouit du nouveau comité mixte pour la relance de la rue, composé de citoyens et de commerçants, formé grâce au travail de terrain des deux commissaires au développement économique de l'arrondissement/annonce le nouveau concours de PME-Montréal, avec des subventions allant jusqu'à 25 k\$ pour attirer des entreprises en croissance sur la rue Lajeunesse, notamment une boulangerie.

Rappelle que l'objectif en matière de circulation vise à protéger les plus vulnérables en favorisant le transport actif et collectif et annonce que deux nouvelles pistes cyclables seront implantées cet automne sur la rue Legendre et sur l'avenue de l'Esplanade et que celles-ci

pourront bénéficier à toute la population du secteur, notamment aux enfants qui fréquentent l'école Saint-Simon.

Souhaite la bienvenue aux ateliers d'artistes Belleville qui se sont récemment installés sur la rue Legendre.

Invite la population à voter d'ici le 6 avril pour la galerie d'art numérique Eastern Bloc, installée sur la rue de Louvain Ouest, nommée au grand prix du Conseil des arts de Montréal.

Monsieur Jérôme Normand:

Salue l'assemblée.

Félicite les trois femmes honorées par la signature du livre d'or et souligne leur engagement, notamment Carole Brousseau qu'il connaît personnellement depuis 25 ans.

Invite la population à s'inscrire aux soirées d'information à venir, les 22 et 29 mars, au sujet de la nouvelle piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb et du prolongement, tant attendu, de la piste de la rue Prieur vers l'est.

Invite la population à prendre part aux diverses activités de sensibilisation et de réflexion mises de l'avant la semaine prochaine dans le cadre de la semaine d'action contre le racisme pour constater que la diversité fait la richesse pour notre collectivité.

Annonce l'évènement retrouvailles de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville, organisé en formule 5 à 7 à la Maison du Pressoir le 19 mars.

Invite la population à s'inscrire, avant le 27 mars, au Défi citoyen zéro déchet qui permettra à des ménages de recevoir plus de 20 heures de formation en matière de transition écologique.

Annonce l'appel à projets culturels en cours pour des activités d'animation des espaces publics de l'arrondissement et précise que le soutien financier variera entre 2 k\$ et 10 k\$.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 46, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Mathieu Poupart-Brunelle Projet de transformation au 10029, rue de la Roche (dépôt d'un document).

Jacques Lebleu Consultation publique sur le cadre bâti du site patrimonial de l'ancien village de Sault-au-Récollet (dépôt d'un document).

Raymond Labbé Circulation automobile, vitesse et dos d'âne sur la rue Cousineau.
Alexandre Caron Pétition concernant les pistes cyclables (dépôt d'une pétition).

Karil Moussaoui	Piste cyclable et aménagement des parcs.
Samuel Milette-Lacombe	Piétonnisation de la Promenade Fleury.
Antoine Malo	Compteur à vélos sur les nouvelles pistes cyclables de l'arrondissement.
Tatiana Hollerich	Piste cyclable et stationnement de la STM.
Johanna Cosentino	Séance d'information au sujet des pistes cyclables sur Legendre et de l'Esplanade et retrait de stationnements (dépôt de deux pétitions).
Donna Adams	Travaux du parc Saint-Simon.
Silvana Cosentino	Accès aux documents d'études, de rapports et de sondages au sujet de la piste cyclable de la rue Legendre.
Marie Barbeau	Manque de places de stationnement sur les rues avoisinant la piste cyclable de la rue Legendre.
Gilles Larocque	Signalisation de virage à droite de la rue Prieur en direction de l'avenue Papineau. Marquage sur de Louvain Est enclavant la piste cyclable entre les voitures au virage à droite en direction de l'avenue Papineau. Virage à gauche sur l'avenue Christophe-Colomb.
Tina Lanni	Arrêt au coin du chemin de Somerset et du boulevard Gouin. Interdiction de stationner à moins de cinq mètres de l'intersection.
Abdel Lahrim	Fermeture de rue à proximité de l'école St-Benoît.
Lothar Lacombe	Suivi des réparations dans son logement. Sécurité et présence policière dans son secteur.
John Iacovella	Valeur de la perte d'espaces de stationnement.
Formulaire en ligne :	
Claudio Simeone	Éclairage de rue en panne.
Séverine LePage	Remerciements pour les nouvelles pistes cyclables annoncées, notamment la piste Legendre. Ajout d'un passage sécuritaire pour se rendre de la rue Meilleur à l'avenue Querbes, via la rue Legendre.
Corrina Antipas	État de la chaussée sur l'avenue Marcelin-Wilson.
Anne-Catherine Couture	Ajout d'une traverse piétonne, d'un arrêt et d'un trottoir des deux côtés du boulevard Gouin jusqu'à l'intersection de Salaberry.
Iris Pérez	Suivi de la consultation au sujet de l'aménagement du parc Jean-Martucci tenue l'automne dernier.
Maria Destounis	Suivi d'une inspection au sujet d'une remise non réglementaire en cour arrière.
Ghyslaine Marcotte	Nuisances causées par le soufflage des feuilles dans la rue.
Philippe Massé	Implantation de nouvelles pistes cyclables, dynamisme et achalandage de la rue de Louvain Ouest, entre l'avenue de l'Esplanade et le boulevard Saint-Laurent.
Frédéric Bataille (Ahuncycle)	Tarifcation du stationnement et réduction de l'utilisation de l'automobile en contexte d'urgence climatique.
Pierre Morvan	Ajout d'un arrêt obligatoire à la traverse piétonne devant le Complexe sportif Claude-Robillard.
Christiane St-Jean	Programme de la Fondation David Suzuki « Ville amie des Monarques ».
Patrick W.	Accès et verdissement de la ruelle derrière le 10250, Place de l'Acadie.

Caroline Chen	Problème de stationnement dans le secteur du parc Henri-Julien.
Janine Renaud	Communauté nourricière au point 30.06 de l'ordre du jour.
Agnes Hartel	Diverses demandes citoyennes dans le secteur Youville.
Richard Williams	Planification de la piste cyclable sur la rue Legendre.
Brendan O'Neill	Interdiction de stationner dans la zone scolaire de la rue Berri, entre les rues Sauvé et de Louvain.

Cette période de questions prend fin à 21 h 49.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA23 09 0047

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 13 mars 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 mars 2023, en y retirant le point 20.07 relatif à la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement et en y ajoutant le point 40.14 relatif à la modification du lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement des mois de mai à octobre 2023 ainsi qu'à l'édition d'une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant l'extérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0048

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 février 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0049

Adopter le bilan 2022 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le bilan 2022 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1231948001

CA23 09 0050

Adopter les priorités 2023 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter les priorités 2023 du Plan stratégique 2022-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1231948002

CA23 09 0051

Accorder un contrat à Groupe Villeneuve inc. pour les services de location de trois balais de rue avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, pour une durée de vingt-quatre mois avec deux options de renouvellement de douze mois - Dépense totale de 239 890,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19725 - 4 soumissionnaires (lots 1, 2 et 3).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de location de trois balais de rue avec opérateurs pour le nettoyage des rues de l'arrondissement, pour une durée de vingt-quatre mois avec deux options de renouvellement de douze mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 890,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19725;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1237445001

CA23 09 0052

Accorder respectivement à Élagage Prestige inc. et Arboriculture de Beauce inc. un contrat pour des travaux d'abattage d'arbres jusqu'au 9 juin 2023 - Dépense totale de 240 000 \$, taxes incluses (contrat : 230 013,24 \$ + variations des quantités : 9986,76 \$) - Appel d'offres public 23-19736 – 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder deux contrats pour des travaux d'abattage d'arbres jusqu'au 9 juin 2023, conformément à l'appel d'offres public 23-19736, aux soumissionnaires ci-dessous nommés, au prix et aux conditions de leur soumission respective, soit;
 - Élagage Prestige inc., pour un montant de 112 589,27 \$, taxes incluses;
 - Arboriculture de Beauce inc., pour un montant de 117 423,97 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 9986,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'autoriser une dépense totale de 240 000 \$, incluant les taxes et le budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239095001

CA23 09 0053

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 76 437,96 \$, taxes incluses, pour les services de location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour le nettoyage des pistes cyclables de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 108 361,64 \$ à 184 799,60 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-18671).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour les services de location d'un balai aspirateur compact avec opérateur pour le nettoyage des pistes cyclables de l'arrondissement, dans le cadre du contrat accordé à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 108 361,64 \$ à 184 799,60 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-18671) (réf. : CA21 09 0235);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 76 437,96 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217445001

CA23 09 0054

Accorder un contrat de gré à gré à Conteneurs Experts inc. pour la fourniture et la livraison d'un bloc sanitaire indépendant pour le clos de service situé au 6100, rue de Pontgravé - Dépense totale de 103 381,65 \$, taxes incluses (contrat : 93 983,32 \$ + contingences : 9398,33 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Conteneurs Experts inc. pour la fourniture et la livraison d'un bloc sanitaire indépendant pour le clos de service situé au 6100, rue de Pontgravé, pour une somme de 93 983,32 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 9398,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense totale de 103 381,65 \$, taxes incluses;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1234140001

CA23 09 0055

Accorder un contrat de gré à gré à Multi Routes inc. pour les services de location de quatre camions-citernes avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement pour une période de cinq semaines au printemps 2023, pour un montant de 68 801,04 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Multi Routes inc. pour les services de location de quatre camions-citernes avec opérateurs, pour le nettoyage des rues de l'arrondissement pour une période de cinq semaines au printemps 2023;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 68 801,04 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1237445002

CA23 09 0056

Approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2023 / Autoriser une dépense totale de 89 735,03 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la convention de services à intervenir avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la protection et la mise en valeur du milieu naturel aux parcs des Bateliers, de la Merci et du Boisé-de-Saint-Sulpice, pour l'année 2023;

d'autoriser à cette fin une dépense totalisant 89 735,03 \$, taxes incluses, répartie de la façon suivante :

41 278,56 \$: parcs des Bateliers et de la Merci

48 456,47 \$: parc du Boisé-de-Saint-Sulpice

d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239132002

Dossier retiré

20.07

CA23 09 0057

Accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2023, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 136 151 \$ à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) afin de poursuivre la réalisation du plan d'action 2023, dans le cadre de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien-Grenet;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1233060005

CA23 09 0058

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Solidarité Ahuntsic pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs du Centre communautaire Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1233060004

CA23 09 0059

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1236624001

CA23 09 0060

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239816002

CA23 09 0061

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 800 \$ à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 800 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités;

Organisme	Projet	Montant
Entraide Ahuntsic-Nord	-	200 \$
Association canine du parc Ahuntsic	-	200 \$
Ville en vert	Comité bénévoles - jardin communautaire Deschamps	200 \$
Ville en vert	Comité bénévoles - jardin communautaire Marcellin-Wilson	200 \$
Ville en vert	Comité bénévoles - jardin communautaire Pierre-Lapointe	200 \$
Comité logement ahuntsic-cartierville	-	200 \$
Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville	-	200 \$
Maison des jeunes d'Ahuntsic	-	200 \$
Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville	-	200 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1234746002

CA23 09 0062

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 \$ à Ahuncycle, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 \$ à Ahuncycle, afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1233060009

CA23 09 0063

Autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 6 avril 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense de 1 350 \$ pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement à la 37^e édition du Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 6 avril 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1233060008

CA23 09 0064

Autoriser une dépense de 25 000 \$ pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière / Imputation à la réserve développement (25 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense de 25 000 \$ pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1235027002

CA23 09 0065

Autoriser un virement de 1 000 000 \$ provenant de la réserve immobilière vers la réserve développement afin de répondre aux priorités de l'arrondissement à la suite de l'adoption de la planification stratégique.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser un virement de 1 000 000 \$ provenant de la réserve immobilière vers la réserve développement afin de répondre aux priorités de l'arrondissement à la suite de l'adoption de la planification stratégique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1234040001

CA23 09 0066

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 25 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 25 000 \$ provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Appui pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1235027001

CA23 09 0067

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060007

CA23 09 0068

Approuver la programmation d'événements publics et de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements et promotions commerciales.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics et de promotions commerciales sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1231388001

CA23 09 0069

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 9653 et 9655, rue Basile-Routhier, érigé sur le lot 1 997 862 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre de l'ajout d'un logement - Demande de permis 3003217694.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant les numéros 9653 et 9655, rue Basile-Routhier, érigé sur le lot 1 997 862 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre de l'ajout d'un logement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1227328015

CA23 09 0070

Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237328004

CA23 09 0071

Adopter le Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 décembre 2022;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 décembre 2022;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 février 2013, et ce, sans changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin d'intégrer des normes de contingentement des usages en fonction de leur compatibilité avec les usages résidentiels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1221066011

CA23 09 0072

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 février 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 février 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1224040006

CA23 09 0073

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 février 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 13 février 2023;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1235051001

CA23 09 0074

Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 février 2023;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du 13 février 2023;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de transférer la responsabilité de la délivrance d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre du Directeur des travaux publics au Directeur du développement du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239570002

CA23 09 0075

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1236492001

CA23 09 0076

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser l'usage agriculture (A) pour le bâtiment portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur – Lot 1 488 844 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 844 du cadastre du Québec et portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'agriculture (catégorie d'usage A).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1239570001

CA23 09 0077

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord – Lot 2 496 151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 496 151 du cadastre du Québec et portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord, l'autorisation d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment (catégorie d'usage H.3).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-001, A-002, A-101 et A-102 préparés par Benoit Chrétien, datés du 31 août 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1229570004

CA23 09 0078

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un développement résidentiel à l'angle sud-est de la rue Saint-Hubert et de l'avenue Émile-Journault, dans le quartier Villeray (5864), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 279 du cadastre du Québec et portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'agrandir le bâtiment en cour latérale, et ce, sur tous les étages, à la condition suivante :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A000, A101, A102, A103, A104, A105, A106, A201, A401, A402, A403, A404, A405, A501, A901, A902, A903, A-Z01, A-Z02, A-Z03 et A-Z04 préparés par Yves Legris, architecte, datés du 16 octobre 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1229570002

CA23 09 0079

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution, modifiant le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - Lot 6 085 305 du cadastre du Québec – Zone 1229 (réf. : 1154039018).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en nombre d'étages), 40.1 (implantation au sol selon le taux minimal) et 50.1 (implantation au sol selon les marges) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige;

d'accorder, pour le terrain de la phase IV du projet Voltige, identifié comme étant le lot 6 085 305 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-neuf étages hors-sol et de deux niveaux de stationnement souterrains, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure doit être conforme à l'article 597.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les soixante mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard douze mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition de la résolution CA17 090023 ou du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Extraits (16 pages) du document intitulé « Voltige IV - Document d'architecture pour avis préliminaire », préparé par Atelier Chaloub Architectes en date du 20 février 2023, estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1239141001

CA23 09 0080

Modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement des mois de mai à octobre 2023 prévues au calendrier / Édicter une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Attendu que, conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil peut adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement des mois de mai à octobre 2023 prévues au calendrier comme suit :

- le lundi 8 mai 2023 au centre communautaire Sts-Martyrs-Canadiens - 10125, rue Parthenais;
- le lundi 5 juin 2023 au centre Henri-Julien - 9300, rue Saint-Denis;
- le mardi 4 juillet 2023 au parc De Mésy - 12120, rue Grenet;
- le lundi 11 septembre 2023 à la maison de la culture Ahuntsic-Cartierville – 10300, rue Lajeunesse;
- le mardi 10 octobre 2023 au centre communautaire et culturel de Cartierville - 12225, rue Grenet.

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site du parc De Mésy, le 4 juillet 2023, de 17 h à 23 h, et ce, dans le cadre de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1234212002

CA23 09 0081

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1237328001

CA23 09 0082

Prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 7 décembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 7 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1237328002

CA23 09 0083

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 janvier 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 11 janvier 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03 1237328003

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.04

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 13 mars 2023 est levée à 22 h 02.

70.05

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement